



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le **25 FEV. 2026**
ID : 057-245700695-20260217-D206_21_SI-AR

DECISION 2026-21

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'attestation en date du 17 février 2026 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestations de services pour « l'organisation et la mise en œuvre technique du Marché aux Vins, les 7 et 8 mars 2026 » est conclu avec la société SAS AGENCE GRAND ANGLE domiciliée ZAC des Gravières – 57685 AUGNY, pour un montant de 32 212,90 € H.T. soit 38 655,48 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 février 2026

Le Président
Michel PAQUET

